NANTES, le 23 Juillet 2018

CONSEILS AU MONDE AGRICOLE

Le vol de GPS agricoles (console et antenne) est un phénomène en pleine expansion sur le territoire national.

Ces faits sont commis dans les exploitations agricoles mais également chez les professionnels de la vente de matériel agricole.

Les auteurs sont des bandes organisées qui sévissent sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs enquêtes judiciaires sont actuellement en cours.

Dans la région des Pays de la Loire, le département de La Loire-Atlantique est à ce jour peu touché (12 faits pour le Maine et Loire depuis le 1 janvier 2018).

Il y a donc lieu de porter une attention toute particulière sur ce phénomène qui peut toucher n'importe quel département.

PRÉCONISATIONS DES RÉFÉRENTS SÛRETÉ :

Dans l'idéal, il faudrait que ce matériel soit retiré des véhicules dans lesquels ils sont installés mais difficilement réalisable.

Il existe des solutions alternatives :

- Mise à l'abri du véhicule équipé ;
- Console fixée sur une tablette métallique amovible à retirer après utilisation (ne pas oublier le retrait de l'antenne) ;
- Fixation de la console avec de la visserie sécurisée rendant le démontage plus difficile (voir annexe).

Vous trouverez en fin de document un rappel des conseils généraux pour mieux protéger vos exploitations et le matériel que vous utilisez quotidiennement.

Annexe – Protection des matériels sensibles « high-tech ».

Les consoles seront montées à bord des engins en privilégiant la complexification du démontage :

Remplissage des têtes après installation (Loctite)

Visserie classique

Visserie sécurisée

Visserie « pin torx » ou « pin button head »*

Les antennes seront systématiquement démontées et stockées dans un local sécurisé sous alarme.

** Toutes dimensions disponibles – Nécessite outillage spécialisé.*

PROTÉGER SON EXPLOITATION AGRICOLE

Rappel des SOLUTIONS proposées

VOL OU DESTRUCTION DE MATÉRIEL

Stationnez tous les véhicules dans un lieu fermé à clé ou clôturé.
Équipez-les éventuellement d'un antivol-antidémarrage ou système de blocage mécanique.
Placez les matériels les plus sensibles au fond du hangar et occultez les surfaces ouvertes.
Si vous devez les laisser dans les champs, garez-les à l'écart des routes, hors visibilité.
Retirez les clés de contact et le matériel mobile (GPS, CB).
Possibilité de créer une zone sous détection (éclairage + alarme + transmetteur)
Stockez l'outillage électroportatif dans les cellules sécurisées sous alarme.

LA PROTECTION DES ANIMAUX

Ne pas isoler vos animaux, ni les laisser accessibles depuis les voies de circulation.
Rapprocher les des habitations.
Possibilité de créer une zone de détection (alarme + transmetteur GSM).

LES LOCAUX DE VENTE OU LOCAUX SENSIBLES

Veillez à la solidité du bâti, des ouvrants et des serrures.
Mise en place d'éclairage sous détection en hauteur – Affichage dissuasif.
Renforcez les portes ou opter pour des blocs-portes métalliques.
Équipez les portes de serrures multipoints (système anti-effractions).
Équipez les fenêtres de volets pleins ou de barreaux scellés.
Conservez un minimum de numéraire rangés dans un coffre-fort scellé au sol.
Gardez confidentielle toute information relative à la livraison des produits.
Limiter le stock.
Restreignez le nombre de personnes ayant accès au local (employés du site).
Interdisez l'accès aux personnes étrangères aux sites – Affichage dissuasif – Interdictions.

LE CARBURANT

Évitez de faire le plein en fin de semaine.
Évitez de laisser vos véhicules isolés
Stationnez vos véhicules de façon à rendre plus difficile l'accès au réservoir.
Équipez vos réservoirs d'alarmes de niveau (écart brutal).

LA PROTECTION DES SYSTÈMES D'IRRIGATION

Les cours élevés du cuivre favorisent le vol de câbles électriques (pivots d'irrigation).
Évitez les tentations en plaçant le pivot au milieu de la parcelle en période hivernale.
Démontez les câbles d'alimentation pendant les périodes de non utilisation (prolongées).
Si possibilité, enterrez les installations.
(protégez les câbles avec des feuillards, soudures ou cornières).

VÉGÉTATION ET ÉCLAIRAGE

Veillez à maîtriser la végétation aux abords de l'exploitation (surveillance naturelle).
Veillez à disposer d'un éclairage efficient aux abords de vos bâtiments.
Privilégiez l'éclairage sous détection dans les zones sensibles (points de passage obligés).
Créer des fossés autours des terrains non clôturés et limiter les accès.

VIDEOPROTECTION ET ALARMES

Nécessité d'avoir mis en place une bonne protection mécanique (ouvrants).
Nécessité d'avoir mis en application les conseils précités.
Possibilité d'obtenir des conseils sur mise en place d'un système vidéo par référent sûreté.
Système vidéo peut servir lors de la levée de doute.
Un système d'alarme est utile s' il déclenche une réaction humaine !

LA VIGILANCE PERMANENTE

Toute présence suspecte (personne ou véhicule) doit être SYSTEMATIQUEMENT signalée.
Faire le 17 ou composer le numéro de votre Gendarmerie locale (renseignements).
Sensibiliser vos employés sur cette vigilance et sur les bonnes pratiques.
Conserver les références de vos matériels numérotés (marque, type, n°).

LES CONSEILS EN CAS DE FAITS AVÉRÉS

Ne jouez pas les héros : Ne vous exposez pas, n'exercez pas de violences injustifiées.
Le but recherché est de confirmer les faits et d'alerter les forces de sécurité.
La levée de doute par déplacement sur les lieux ou par vidéoprotection.
Manifester sa présence sans aller au contact (lumière, bruit).
Rester en observation et être en mesure de renseigner.
Observer et renseigner.
Faire le 17 = qui, où, quand, quoi, comment … (rester en ligne).
Préserver les traces et indices qui seront exploités par les enquêteurs.
Dépôt de plainte avec évaluation du préjudice.

Trois référents sûreté se tiennent à votre disposition à l'échelon départemental.

Major PITON, Adjudant CABARET, Adjudant DESPRET
Adresse commune : bspp.do.rgpl+rs44@gendarmerie.interieur.gouv.fr
02.28.24.14.18